

La RT 2012 arrive en 2011... Préparons-nous !

La RT 2012 est le sujet du prochain 5 à 7 de l'éco-construction qui se tiendra le 17 mars 2011 à 17 heures au Musée d'Art Moderne de Saint Etienne.

Le Label BBC/Effinergie avait ouvert en France la voie aux bâtiments basse consommation. Le Grenelle de l'environnement a, depuis, entériné le passage à une réglementation thermique beaucoup plus contraignante, la RT2012, fortement inspirée de ce label BBC/Effinergie, mais qui s'en distingue par certains aspects. La RT2012, (comme son nom ne l'indique pas !), entrera en vigueur pour certains bâtiments dès la fin de cette année 2011. Comme beaucoup l'ont souhaité lors des « 5 à 7 » de 2010, et pour permettre aux acteurs du bâtiment d'intégrer cette nouvelle réglementation dans leur pratique, c'est ce thème qui a été retenu pour le premier « 5 à 7 » de l'année.

Quelles vont être les exigences de la RT2012, et en quoi seront-elles différentes de la réglementation actuelle (RT2005), et du label « volontaire » BBC/Effinergie ? Quelles seront les conséquences pratiques

en matière de conception de l'enveloppe, de niveau d'isolation, de menuiseries extérieures, de performance des systèmes de chauffage et de ventilation ?

Quand va entrer en vigueur la RT2012, et pour quels types de bâtiments ? Quelles sont les « exigences de résultats » en matière de consommation énergétique, de conception bioclimatique et de confort d'été ? Quelle place va jouer l'étanchéité à l'air et son contrôle ? Quelles seront les procédures liées à cette réglementation au niveau des permis de construire et des

contrôles ? Quelle sera la place de l'expert indépendant prévu dans la Loi Grenelle ? Et enfin comment cette RT2012 prépare-t-elle la réglementation de 2020 qui imposera des bâtiments à énergie positive ?

Pour répondre à toutes ces questions, Roland Fauconnier, expert au sein de la Fédération Française du Bâtiment et qui a participé aux groupes de travail qui ont élaboré la RT2012 interviendra lors du prochain « 5 à 7 de l'éco-construction ».

